



Digne-les-Bains, le 9 août 2018

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE :
BILAN DES CONTRÔLES RENFORCÉS DU WEEK-END
DU 4 AU 6 AOÛT 2018**

Le préfet des Alpes-de-Haute-Provence communique sur les **contrôles renforcés** de sécurité routière qui ont eu lieu le **week-end du 4 au 6 août 2018** sur l'ensemble du département.

Sur 507 véhicules contrôlés, les forces de l'ordre ont relevé les infractions suivantes :

- 6 conduites en état alcoolique, dont 2 délictuelles ;
- 3 conduites sous l'emprise de produits stupéfiants ;
- 32 excès de vitesse.

L'ensemble de ces non-respects du Code de la route a donné lieu à :

- 6 rétentions de permis de conduire ;

Ces contrôles s'inscrivent dans la stratégie d'amélioration de la sécurité routière et de prévention des comportements à risque.

Le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence appelle donc les usagers de la route à faire preuve de la plus grande prudence. Le non-respect du Code de la route peut mettre en péril votre vie, celle de vos passagers ainsi que celle des autres usagers.

Depuis le début de l'année, 10 personnes ont perdu la vie sur les routes du département. Être bien conscient des risques et adopter une conduite responsable reste le meilleur moyen d'éviter les drames.

« Faire la route sans smartphone, c'est possible ! »
Téléphoner en conduisant détourne obligatoirement l'attention, « kit mains-libres » ou pas. L'usage du téléphone portable au volant multiplie par 3 le risque d'accident. Depuis le début de l'année 2018, sur les autoroutes, 16% des accidents mortels sont dû à l'utilisation de distracteurs (téléphone, oreillette kit main libre). L'utilisation de distracteur au volant est interdite par le code de la route, sanctionnée d'une amende de 135€ et un retrait de 3 points sur le permis.
Pour se prémunir des dangers du smartphone au volant, la Sécurité Routière propose une nouvelle application : « Mode conduite »

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence